

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 1^{er} septembre 2020 à 19H00

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Demande d'un citoyen à la CPTAQ – résolution pour l'article 62
 - 4.2 Réalisation complète de l'objet des règlements 162-2017, 166-2018, 182-2019 et 185-2020
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Ponction au surplus d'un montant de 10 500 \$ pour le paiement des travaux de l'antenne cellulaire
 - 5.3 Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour les projets de pavage du Grand Shenley et réhabilitation du réservoir d'eau potable dans le cadre de la TECQ
 - 5.4 Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour le projet de préparation du Grand Shenley dans le cadre du PAVL volet RIRL
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Autorisation paiement facture englobe phase 1 rang 9
 - 6.2 Application SURVI-Mobile
 - 6.3 Autorisation paiement facture de Bell Canada pour l'antenne cellulaire
 - 6.4 Transfert du solde du règlement d'emprunt du projet du 6 Sud de 17 300 \$ à l'amélioration du rang Petit Shenley

- 6.5 Autorisation des travaux de creusage de fossé dans le rang Petit Shenley et le rang 9 pour un montant de 25 000 \$
- 6.6 Dépôt du rapport final d'activité et financier du projet d'amélioration du réseau cellulaire pour la MRC
- 6.7 Demande d'utilisation du solde restant de 7 173 \$ de Saint-Hilaire - de Dorset pour la téléphonie cellulaire
- 6.8 Autorisation pour un budget de 35 000 \$ pour des travaux de rechargement et de creusage de fossé dans le rang 10
- 6.9 Mandat à Francis Carrier Arpenteur géomètre pour plan d'implantation au bâtiment de la clinique
- 6.10 Acquisition de mâts pour les drapeaux au centre multifonctionnel
- 6.11 Peinture des buts de hockey et de soccer
- 7. PERSONNEL
- 8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 Autorisation pour vente de pommes sur le territoire de la Municipalité pour le Hockey mineur de la Guadeloupe
 - 8.2 Support financier pour madame Myriam Parent
- 9. RAPPORT
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. AUTRES SUJETS
- 12. Période de questions
- 13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-252 Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-253 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2020 et de la séance extraordinaire du 13 août 2020

4. LÉGISLATION

4.1. DEMANDE D'UN CITOYEN À LA CPTAQ – RÉOLUTION POUR L'ARTICLE 62

2020-09-254 **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de Carol Fortin laquelle consiste à une demande d'aliénation d'un lot ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de

Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressé par Carol Fortin ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation des lots demeure inchangée ;

Considérant que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront maintenues, donc aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture ;

Considérant que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

Considérant que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme ;

Considérant que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources d'eau et sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale ;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Carole Fortin.

4.2. RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS 162-2017, 166-2018, 182-2019 ET 185-2020

2020-09-255

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

Considérant qu'il a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;

par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;

par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe ;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que cette résolution abroge les résolutions 2020-07-206 et 2020-07-207.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2020-09-256 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'août 2020 au montant total de 917 063,00 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	39 286,85 \$
Factures payées :	709 365,45 \$
Factures à payer :	168 410,70 \$

5.2. PONCTION AU SURPLUS D'UN MONTANT DE 10 500 \$ POUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX DE L'ANTENNE CELLULAIRE

2020-09-257 **Considérant** que la firme Bell Canada a terminé l'installation de l'antenne cellulaire ;

Considérant que les travaux et les coûts liés au projet ont été acceptés lors d'une séance antérieure ;

Considérant qu'un montant de 10 500 \$ est nécessaire pour effectuer le montage financier final ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une ponction de 10 500 \$ au surplus accumulé non affecté pour financer les travaux de Bell Canada pour l'installation de l'antenne cellulaire.

5.3. AUTORISATION POUR EFFECTUER UN FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LES PROJETS DE PAVAGE DU GRAND SHENLEY ET RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA TECQ

2020-09-258

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le ministère des Transports du Québec ont accepté la programmation des travaux déposée par le directeur général dans le programme de la TECQ ;

Considérant que la programmation permet à la Municipalité d'utiliser un montant de 420 347 \$ pour l'installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable (priorité 1) ;

Considérant que la programmation permet à la Municipalité d'utiliser un montant de 555 000 \$ pour des travaux de voirie local (priorité 4) ;

Considérant que la Municipalité doit effectuer un financement temporaire pour la réalisation des travaux de la programmation en attendant le remboursement provenant du Gouvernement du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire d'un montant de 975 347 \$ pour réaliser les travaux définis dans la programmation de la TECQ ;

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

5.4. AUTORISATION POUR EFFECTUER UN FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE PROJET PRÉPARATION DU GRAND SHENLEY DANS LE CADRE DU PAVL VOLET RIRL

2020-09-259

Considérant que le ministère des Transports du Québec a octroyé une subvention de 273 244 \$ dans le cadre du programme PAVL-RIRL pour des travaux de préparation de pavage dans le rang Grand Shenley ;

Considérant la Municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux attendant la réalisation du financement permanent ;

Considérant la demande du règlement d'emprunt 193-2020 fait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le montant financier par le ministère des Transports ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire d'un montant de 273 244 \$ pour réaliser les travaux de préparation du rang Grand Shenley ;

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. AUTORISATION PAIEMENT FACTURE ENGLOBE PHASE 1 RANG 9

2020-09-260

Considérant que la firme Englobe a terminé son mandat de travaux de laboratoire dans le cadre du projet d'amélioration de la route phase 1 du rang 9 ;

Considérant que la firme Englobe a effectué son mandat conformément à l'offre de service qu'il a déposé à la Municipalité ;

Considérant que la firme Englobe a disposé sa facture au montant de 17 910,25 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de la facture de la firme Englobe au montant de 17 910,25 \$ plus taxes

6.2. APPLICATION SURVI-MOBILE

2020-09-261

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Municipalité a testé, durant deux mois, une application appartenant à CAUCAS dénommé SURVI-mobile ;

Considérant cette application nous permet de connaître en tout temps le nombre de pompiers disponibles (forces de frappe) sur le territoire de Saint-Honoré-de-Shenley et les municipalités voisines ;

Considérant que la force de frappe est une exigence du MSP (schéma de couverture de risque) à appliquer en tout temps, lors des diverses interventions en sécurité incendie ;

Considérant que le responsable du Service de sécurité incendie recommande de conserver cette application qui est également utilisé par les municipalités voisines ;

Considérant que le coût d'utilisation est de 165,00 \$ plus taxes par mois

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte que le Service de sécurité incendie utilise l'application SURVI-mobile afin d'améliorer la force de frappe sur le territoire de Saint-Honoré-de-Shenley ainsi que des autres Municipalités.

6.3. AUTORISATION PAIEMENT FACTURE DE BELL CANADA POUR L'ANTENNE CELLULAIRE

2020-09-262

Considérant que la Municipalité a reçu la facture de la firme Bell Canada pour l'installation de l'antenne cellulaire ;

Considérant que la facture est d'un montant de 50 000,00 \$ plus taxes ;

Considérant que les travaux et les coûts qui sont liés au projet ont été acceptés lors d'une séance antérieure ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de la facture de la firme Bell Canada au montant de 50 000,00 \$ plus taxes.

6.4. TRANSFERT DU SOLDE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU PROJET DU 6 SUD DE 17 300,00 \$ À L'AMÉLIORATION DU RANG PETIT SHENLEY

2020-09-263

Considérant qu'il y a un solde non utilisé disponible au règlement d'emprunt 166-2018 du projet du rang 6 Sud ;

Considérant que la somme restante peut être utilisée pour des travaux de même nature ;

Considérant qu'il y a des travaux d'amélioration de route à effectuer dans le rang Petit Shenley ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un transfert d'un montant de 17 300,00 \$ du solde du règlement d'emprunt 166-2018 pour des travaux d'amélioration de route dans le rang Petit Shenley.

6.5. AUTORISATION DES TRAVAUX DE CREUSAGE DE FOSSE DANS LE RANG PETIT SHENLEY ET LE RANG 9 POUR UN MONTANT DE 25 000,00 \$

2020-09-264

Considérant que des travaux de creusage de fossé sont à faire dans le rang Petit Shenley ;

Considérant que le conseil a budgété un montant de 25 000,00 \$ pour des travaux de creusage de fossé pour l'exercice financier 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise des travaux de creusage de fossé dans le rang Petit Shenley pour un montant de 25 000,00 \$.

6.6. DÉPÔT DU RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉ ET FINANCIER DU PROJET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU CELLULAIRE POUR LA MRC

2020-09-265

Considérant que les travaux d'installation de l'antenne pour l'amélioration de la téléphonie cellulaire sont terminés ;

Considérant que la firme Bell Canada a déposé à la Municipalité la facture finale du projet ;

Considérant que la Municipalité a reçu une subvention de la MRC Beauce-Sartigan pour le projet et doit lui déposer un rapport final d'activité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport final d'activité préparée par le directeur général ;

Que la Municipalité dépose le rapport à la MRC Beauce-Sartigan afin que lui soit versée le reste de la subvention.

6.7. DEMANDE D'UTILISATION DU SOLDE RESTANT DE 7 173 \$ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET POUR LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

2020-09-266

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait installer sur la citerne d'eau potable municipale une antenne pour améliorer la couverture de téléphonie cellulaire dans le secteur ;

Considérant que l'installation de l'antenne a contribué à améliorer le signal sur le territoire de Saint-Honoré-de-Shenley, mais également à certains endroits de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan offre un support financier de 10 000,00 \$ du Programme du Pacte rural aux municipalités ayant des problèmes de couverture cellulaire et que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, tout comme la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, était éligible de recevoir ce montant ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley voudrait bénéficier d'un appui financier supplémentaire, car l'installation de l'antenne a contribué à améliorer la couverture cellulaire sur une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset fait installer des amplificateurs sur le territoire pour améliorer la couverture cellulaire en utilisant le financement de la MRC, mais qu'un solde de 7 173 \$ restera disponible ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande à la MRC Beauce-Sartigan que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley puisse utiliser le solde disponible de 7 173 \$ provenant de l'enveloppe attribué à la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset pour assumer une part du coût d'installation de l'antenne cellulaire.

6.8. AUTORISATION POUR UN BUDGET DE 25 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE CREUSAGE DE FOSSÉ DANS LE RANG 10

2020-09-267 **Considérant** que des travaux de creusage de fossé sont à faire dans le rang 10 ;

Considérant que le député du comté de Beauce-Sud a octroyé une subvention de 15 000 \$ à la Municipalité pour ces travaux ;

Considérant que le coût des travaux est évalué à environ 40 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un montant supplémentaire de 25 000 \$ pour la réalisation des travaux de creusage de fossé dans le rang 10 ;

Que le montant de 25 000 \$ soit pris dans le surplus accumulé non affecté.

6.9. MANDAT A FRANCIS CARRIER ARPEUTEUR GÉOMÈTRE POUR PLAN D'IMPLANTATION AU BÂTIMENT DE LA CLINIQUE

2020-09-268 **Considérant** que la Municipalité veut faire réaliser des travaux de transformation dans le bâtiment de la clinique ;

Considérant qu'un plan d'implantation est nécessaire :

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Francis Carrier arpenteur géomètre pour réaliser un plan d'implantation au bâtiment de la clinique.

6.10. ACQUISITION DE MÂTS POUR LES DRAPEAUX AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Sujet reporté

6.11. PEINTURE DES BUTS DE HOCKEY ET DE SOCCER

2020-09-269 **Considérant** que les buts de Hockey et de soccer sont à repeindre ;

Considérant que la firme peinture PN propose d'effectuer le travail de peinture pour 150 \$ le but de Hockey et 500 \$ le but de soccer ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un budget de 1 500 \$ pour repeindre les buts de Hockey et de soccer.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. AUTORISATION POUR VENTE DE POMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE HOCKEY MINEUR DE LA GUADELOUPE

2020-09-270

Considérant que le service des loisirs de la Guadeloupe a demandé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley l'autorisation de vente de pommes sur son territoire au profil du hockey mineur de la Haute-Beauce ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la vente de pommes sur le territoire de la Municipalité pour le financement du hockey mineur.

8.2. SUPPORT FINANCIER POUR MADAME MYRIAM PARENT

2020-09-271

Considérant qu'une jeune citoyenne de la Municipalité, mademoiselle Myriam Parent, représentera sa région et son village au concours Miss Teen Canada Globe en y présentant ses talents de communication ;

Considérant le conseil veut supporter la citoyenne dans son parcours au concours ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un montant de 150 \$ à mademoiselle Parent pour la supporter dans son parcours au concours ;

Que la Municipalité mette à profil ses médias pour promouvoir la participation de mademoiselle Parent et encourager les gens à voter pour celle-ci.

1. RAPPORT

2. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2020

3. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2020-06-272

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 15 septembre 2020.

Il est 21h30.

Dany Quirion, maire

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier